

3minutes.

L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins

REGARD

PERTINENCE DES SOINS

Dr Galand : « Dans le cas d'un arrêt de travail long, j'apprécie de discuter avec le médecin-conseil »



Pour appuyer les médecins dans leurs prescriptions d'arrêt de travail, l'Assurance Maladie a mis en place depuis 2010 des campagnes régulières d'accompagnement. Elle propose aux médecins, à l'occasion des visites DAM et des échanges confraternels, des dépliants d'information à remettre aux patients, qui rappellent les règles à respecter en cas d'arrêt. Les entretiens confraternels avec un médecin-conseil permettent aux praticiens d'échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent. Le docteur Christophe Galand, médecin généraliste dans le Nord, témoigne des avantages qu'il trouve à la démarche.

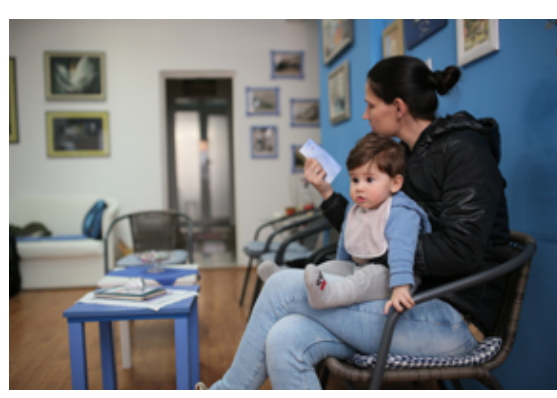
DÉCRYPTAGE



COORDINATION DES SOINS

Le Dossier Médical Partagé dans les starting-blocks

Après 18 mois d'expérimentation et le passage du seuil symbolique du million de DMP créés, l'Assurance Maladie généralise en octobre le Dossier Médical Partagé. Ce « carnet de santé numérique » vise à améliorer la qualité des soins ainsi que leur coordination entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital. L'accès à ce service en ligne est très simple, mais n'en demeure pas moins hautement sécurisé. La création d'un DMP n'est possible qu'avec le consentement du patient. Et, en dehors de lui, seuls les professionnels de santé qu'il a autorisés à le faire peuvent le consulter.



COORDINATION DES SOINS

Paiement des rémunérations des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Les caisses primaires d'assurance maladie ont procédé en mai au paiement des rémunérations conventionnelles dues aux MSP adhérentes à l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI). Le montant moyen versé est de 66 120 € par MSP pour 2017, soit + 58,7 % en moyenne par rapport à 2016. Au total, l'Assurance Maladie a versé près de 35,6 millions d'euros à ces structures, un montant en hausse de 96,7 % par rapport à l'année dernière. Le mode d'exercice regroupé, plébiscité par les jeunes diplômés, permet d'attirer des professionnels de santé notamment au sein de territoires en tension d'un point de vue démographique et répond aussi à un besoin des patients.

EN IMAGES

L'imagerie de la lombalgie en France : évoluer vers plus de pertinence

UNE DÉPENSE SIGNIFICATIVE POUR L'ASSURANCE MALADIE



275 millions d'euros remboursés en 2016 par l'Assurance Maladie pour l'imagerie de la lombalgie



2,2 millions de patients assurés au régime général, âgés de 18 à 60 ans



2,9 millions d'actes (radiographie standard, scanner, IRM, autres)

Au total, les remboursements d'imagerie ont représenté en 2016

45 %

des dépenses de la CCAM (classification commune des actes médicaux)



4,2 milliards d'euros

> EN SAVOIR +

Source : Assurance Maladie.

EN PRATIQUE

SANTÉ ET PRÉVENTION

Les substituts nicotiques mieux remboursés

Responsable de plus de 73 000 décès par an, le tabac constitue la première cause de mortalité évitable. Pourtant, sur les 13 millions de fumeurs quotidiens, la majorité (60 %) souhaite arrêter. Pour aider les fumeurs dans leur sevrage, la prise en charge des traitements nicotiques de substitution (TNS) passe du forfait au remboursement classique. Depuis 2007, les TNS (patches, gommes, pastilles, inhalateurs...) sont pris en charge sur prescription dans la limite d'un forfait de 150 euros maximum par an et par personne. Désormais, ils seront remboursés à 65 % par l'Assurance Maladie. C'est déjà le cas depuis quelques mois pour une gamme de gommes à mâcher et une gamme de patches.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Télé médecine : l'accord conventionnel est signé

Cinq syndicats représentant les médecins libéraux ont décidé de signer [l'avenant n° 6 à la convention médicale relatif à la télé médecine](#). MG France, Le Bloc, le Syndicat des médecins libéraux (SML), la Fédération des médecins de France (FMF), ainsi que la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) – qui a, à cette occasion, signé également la convention 2016 –, ont apposé leur paraphe à cet avenant. Après 10 ans d'expérimentations, l'accord pose désormais un cadre pérenne et ambitieux pour l'essor de la pratique de la télé médecine en France, à commencer, à partir du 15 septembre prochain, par la téléconsultation.

COORDINATION DES SOINS

Innovation dans le système de santé : les premiers appels à manifestation d'intérêt sont parus

Les 3 premiers « appels à manifestation d'intérêt » (AMI) s'inscrivant dans le dispositif de l'article n° 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018 sont parus en mai. Les dossiers, disponibles sur le [site du ministère de la Santé](#), sont à compléter et à renvoyer avant le 31 juillet 2018. Pour mémoire, l'article 51 de la LFSS a mis en place un dispositif – au pilotage et à la gestion duquel participe l'Assurance Maladie – destiné à favoriser l'émergence d'expérimentations pour l'innovation dans le système de santé. L'enjeu de ces expérimentations est d'encourager, d'accompagner et d'accélérer le déploiement d'organisations innovantes en santé et de nouveaux modes de financement afin d'inciter à la coopération entre les acteurs. Le cadre prévu permet de déroger à de nombreuses dispositions législatives en matière de financement et d'organisation.

ameli.fr

> CONTACTS

> AMELIPRO

> VOTRE CONVENTION

> GÉRER VOTRE ACTIVITÉ

> EXERCER AU QUOTIDIEN

> VOUS FORMER ET VOUS INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces droits s'exercent auprès du directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement.